

Plusieurs enseignements cumulables sont proposés au lycée RÉCAMIER :

En seconde :

- Enseignement d'exploration « arts visuels » (recrutement départemental).
- Enseignement facultatif « arts plastiques ».

L'enseignement d'exploration « arts visuels » permet de croiser des moments de découvertes culturelles par le biais de sorties pédagogiques ou de rencontres avec des professionnels de la création artistique, de pratiquer l'analyse des différentes fonctions de l'image (photographie, peinture, dessin, estampe, médiatisation de projets par l'image dans les domaines de l'architecture et du design...) et de réaliser des travaux de recherches pour mieux connaître les métiers de la création.

En arts plastiques, dans la continuité de l'enseignement reçu au collège, il s'agit de pratiquer les moyens d'expressions plastiques dans toute leur diversité. La pratique est articulée à une approche réflexive et culturelle et à un programme centré sur les notions de projets, de fonctions du dessin et d'expérimentations (supports, matériaux...).

Pour des renseignements plus complets sur les contenus des enseignements et les programmes, vous pouvez aller consulter.

Tous les élèves admis à suivre l'enseignement d'exploration « arts visuels » (de 1H30) seront conviés à suivre également l'enseignement des arts plastiques (de 3h).

En Première :

- série L-arts plastiques : enseignement de spécialité 5h (recrutement possible à la fin de toutes les secondes, sur commission)
- et/ou : enseignement facultatif arts plastiques 3H, toutes séries

En Terminale :

- série L-arts plastiques : enseignement de spécialité 5h (épreuve orale sur dossier coefficient 3 et épreuve écrite de culture artistique coefficient 3, au baccalauréat)
- et/ou : enseignement facultatif arts plastiques 3H, toutes séries (épreuve orale sur dossier coefficient 2 pour les points au-dessus de 10, au baccalauréat)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

En fin de troisième : recrutement départemental sur le vœu « enseignement d'exploration arts visuels ». Il est nécessaire de prendre en compte le couplage des deux enseignements arts visuels et arts plastiques et donc de faire part d'une indispensable motivation pour les arts plastiques.

En fin de seconde : l'entrée en Première L-arts plastiques est possible quels que soient les enseignements d'exploration suivis en seconde.

Les élèves intéressés doivent remplir une fiche spécifique à envoyer à l'inspection académique. Les candidats peuvent également déposer un dossier artistique au secrétariat du lycée avant le 15 juin, pour appuyer leur demande.

Une commission d'affectation classera les demandes.